

PREFECTURE DE LA SARTHE  
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

**BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC**

La consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral portant autorisation, à titre dérogatoire de la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées dans le cadre de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol, sur la commune d'Aubigné-Racan, a été organisée du 14 décembre 2020 au 28 décembre 2020 par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, par arrêté préfectoral n° DCPPAT 2020-0294 du 11 décembre 2020.

Aucune observation du public n'a été transmise au cours de la durée de cette consultation.